

VILLE DE MANIWAKI

AVIS PUBLIC

EXTRAIT DU BUDGET 2022 ET PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION POUR LES ANNÉES 2022-2023-2024

Avis public est par la présente donné par la soussignée greffière de la Ville de Maniwaki, que le conseil a adopté, lors de la séance extraordinaire du 13 décembre 2021, son budget 2022 et son programme de dépenses en immobilisation pour les années 2022-2023-2024.

<i>Revenus</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
Taxes	5 858 000 \$	62,5%
Paiements tenant lieu de taxes	2 238 000	23,9%
Autres recettes de sources locales	1 144 000	12,2%
Transferts (subventions)	135 000	1,4%
<u>TOTAL DES REVENUS</u>	<u>9 375 000 \$</u>	<u>100,0%</u>
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
Administration générale	1 697 000 \$	17,3%
Sécurité publique	956 000	9,8%
Transport	1 504 000	15,4%
Hygiène du milieu	2 448 000	25,0%
Santé et bien-être	81 000	0,8%
Aménagement, urbanisme et développement	206 000	2,1%
Loisirs et culture	1 858 000	19,0%
Bâtiments	90 000	0,9%
Frais de financement	160 000	1,6%
	<u>9 000 000 \$</u>	<u>91,9%</u>
Autres activités financières :		
Remboursement en capital	795 000 \$	8,1%
<u>TOTAL DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES</u>	<u>9 795 000 \$</u>	<u>100,0%</u>
<i>Affectation du surplus accumulé</i>	<u>(420 000) \$</u>	
<u>SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE</u>	<u>0 \$</u>	

Qu'une taxation à taux varié en fonction des catégories d'immeubles énumérées plus bas, est imposée et prélevée sur tous les immeubles imposables de cette municipalité suivant le rôle d'évaluation en vigueur pour payer les dépenses de l'année fiscale 2022 énumérées ci-dessus.

Catégories d'immeubles Taux du 100\$ d'évaluation

Industriel	2,4530 \$
Non résidentiel	1,8402 \$
Terrains vagues desservis	2,6401 \$
Agricole	1,3201 \$
Six logements et plus	1,6674 \$
Résidentiel (résiduel)	1,3201 \$

PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION 2022-2023-2024

PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION
ÉTAT DES DÉPENSES PAR PROJET
ANNÉES 2022 2023 2024

Numéro du projet	Titre	Répartition des dépenses selon les périodes de réalisation (000 \$)						Dépenses ultérieures au programme	Total du projet
		Dépenses antérieures au programme	Programme triennal						
			Année: 2022	Année: 2023	Année: 2024	Total des trois années			
20132	Réfection bâtiments municipaux - Château Logue	0,0	0,0	1 500,0	1 500,0	3 000,0	0,0	3 000,0	
20172	Émissaire de la rue King	4 000,0	5 500,0	0,0	0,0	5 500,0	0,0	9 500,0	
20197	Mise aux normes du Centre Gino-Odjick et ajout d'une salle communautaire	3 000,0	500,0	5 500,0	0,0	6 000,0	0,0	9 000,0	
20204	TECQ 2019-2023	0,0	1 976,0	0,0	0,0	1 976,0	0,0	1 976,0	
20211	Réfection bâtiments municipaux - Bowater	0,0	2 500,0	0,0	0,0	2 500,0	0,0	2 500,0	
20221	Équipements aux travaux publics	0,0	400,0	0,0	0,0	400,0	0,0	400,0	
20222	Appareils respiratoires service des incendies	0,0	200,0	0,0	0,0	200,0	0,0	200,0	
20223	Camions aux parcs et espaces verts	0,0	120,0	0,0	0,0	120,0	0,0	120,0	
	TOTAL	7 000,0	11 196,0	7 000,0	1 500,0	19 696,0	0,0	26 696,0	
Nombre de projets								8	

DONNÉ À Maniwaki, ce 15^e jour du mois de décembre 2021

Louise Pelletier, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, greffière de la Ville de Maniwaki certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'entrée de l'hôtel de ville, de la bibliothèque, du Centre Sportif Gino-Odjick, sur le site internet et sur la page Facebook de la Ville, et dans un journal local.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 15 décembre 2021.

Louise Pelletier, greffière